



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du Lundi 02 novembre 2015**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 02 novembre 2015, à 18 heures, dans les locaux de Bourges Plus, 23-31 Boulevard Foch à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 23 octobre 2015. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
Mme Nicole LOZÉ	10 ^e Vice-Présidente,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente,
M. Philippe MERCIER	2 ^{ème} Membre du Bureau.

Etaient excusés :

M. Maxime CAMUZAT	3 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau.

Administration :

M. François POUPLY	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur des Ressources Humaines,
M. Gilles METTI	Chef du Service Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services.
M. Patrick SENEÉ	Directeur de l'Innovation et du Territoire,
Mme Evelyne WATTECAMPS	Chef du Service des Assemblées – Archives,
Mme Diane DU TERTRE D'ELMARCQ	

Monsieur de GERMAY est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

1. Détermination du lieu de réunion du Bureau Communautaire du 16 novembre 2015

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 5211-1, L 5211-10, L 5211-11, L 2121-7 ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Considérant que, par délibération susvisée, le Bureau Communautaire est habilité à choisir le lieu de réunion des Bureaux Communautaires, non seulement au siège de Bourges Plus, mais également dans les communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Il est proposé que la réunion du Bureau Communautaire du Lundi 16 novembre 2015 se déroule salle du Conseil Municipal de la Mairie de TROUY.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

Arrivée de Mme Corinne SUPLIE à 18h01

2. Aide financière à l'entreprise SIGNATURE - Signature du contrat d'appui aux projets de R&D&I (Recherche et Développement, et Innovation)

Rapporteur : Monsieur de GERMAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant que la convention cadre, adoptée lors du Conseil Communautaire du 23 octobre 2006, permet à la Communauté d'Agglomération de Bourges d'abonder l'ensemble des aides aux entreprises que la Région Centre met en œuvre, et ce dans la limite du plafond autorisé par la législation communautaire.

BOURGES PLUS a ainsi mis en place son dispositif d'aides aux entreprises, qui a été :

- soumis à l'accord préalable du Conseil Régional du Centre, qui a rendu un avis favorable par courrier le 19 février 2007.
- adopté lors de notre Conseil Communautaire du 26 mars 2007.
- modifié lors des Conseils Communautaires des 21 Décembre 2007, 14 Décembre 2009, 24 juin 2011, et 22 juin 2015.

Ce dispositif permet, après instruction du dossier unique en interne puis en concertation avec la Région Centre Val de Loire, de répondre favorablement au projet déposé par la SARL SIGNATURE.

Société : SARL SIGNATURE

Code NAF : 9319Z

Activité : Etude, développement, recherche, conception, construction, entretien, réparation, et engagement en compétition de véhicules à moteur de compétition.

Contexte :

SIGNATURE est une filiale du Groupe SIGNATURE, spécialisé dans le sport automobile international. Le Groupe réalise un chiffre d'affaire annuel de 8M€, et l'effectif est de 27 CDI ETP.

Projet :

L'objectif est de créer un simulateur destiné à la formation des pilotes professionnels et des ingénieurs en charge de l'exploitation des véhicules de compétition, en faire un outil de travail pour les équipes impliquées en compétition automobile, tout en restant accessible financièrement.

Les voies d'innovation se porteront sur l'intégration des outils informatiques du Groupe SIGNATURE provenant de la compétition, sur la modélisation et le réalisme des circuits ainsi que sur la création d'un environnement identique à celui que côtoient les professionnels.

Début du projet : 30/07/2015

Fin du projet : 30/06/2016

Dépenses prévisionnelles éligibles 386.272 €

Apports financiers attendus des partenaires :

Conseil Régional Centre Val de Loire CAP R&D&I volet Innovation	Subvention : Avance Remboursable :	77.250 € 77.250 €
--	---------------------------------------	----------------------

Proposition d'accompagnement financier de BOURGES PLUS :

La SARL SIGNATURE est éligible au dispositif BOURGES PLUS R&D&I.

Selon ce dispositif, le taux de subvention d'un projet est de 30% du montant total des dépenses éligibles avec un plafond de 30.000 €.

BOURGES PLUS R&D&I et CAP R&D&I s'inscrivent dans le cadre de la réglementation De Minimis. Le plafond autorisé par la réglementation De Minimis est de 200.000€ d'aides cumulées sur 3 ans.

Ce plafond n'étant pas atteint, il est proposé d'attribuer une aide BOURGES PLUS R&D&I de 30.000 €

La subvention BOURGES PLUS R&D&I interviendra en abondement du dispositif CAP R&D&I de la Région Centre Val de Loire

Les crédits sont inscrits au budget 2015 de l'Agglomération, article 2042, chapitre 204.

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- accorder une subvention de 30 000 € à la SARL SIGNATURE pour accompagner son programme ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents se rapportant à cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

Arrivée de M. Daniel BEZARD à 18h03

3. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Cher - Etude d'opportunité pour la mutualisation entre plusieurs collectivités d'équipements de traitement des ordures ménagères résiduelles et de tri des recyclables

Rapporteur : Monsieur BEUCHON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bourges, la Communauté de Communes de Vierzon – Sologne – Berry, le SICTOM de Champagne Berrichonne, le SMIRTOM du Saint Amandois, le SYMCTOM du Blanc et le SYTOM de la région de Châteauroux ont décidé de se réunir pour réfléchir à une possible mutualisation d'équipements à l'échelle des deux départements.

Considérant qu'il a été décidé de lancer une étude d'opportunité portant sur la création d'équipements de traitement mutualisés d'ordures ménagères et d'un centre de tri mutualisé de recyclables pour les habitants des territoires des 6 collectivités mais aussi pour un territoire plus large regroupant des habitants de l'Indre, du Cher mais aussi éventuellement de départements limitrophes.

Considérant que cette opération, d'un montant prévisionnel de 61 700 € HT peut être subventionnée,

- D'une part par le Conseil Départemental du Cher à hauteur de 6 170 €, soit 10% du montant de l'opération
- D'autre part par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie à hauteur de 25 000 €, soit 50% du montant de l'opération plafonné à 50 000 €

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Mutualisation des filières et du tri des recyclables	61 700 €	Conseil Départemental du Cher A hauteur de 10%	6 170 €
		ADEME A hauteur de 50 % (plafonné à 50 000 € de dépenses éligibles)	25 000 €
		Bourges Plus	30 530 €
TOTAL	61 700 €	TOTAL	61 700 €

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs susnommés,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et pièces se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

4. Développement de l'enseignement supérieur - Convention avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) relative à la subvention accordée au Centre d'Étude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques (CEPIA)
--

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29 du Conseil Communautaire du 26 octobre 2012 portant sur les modalités d'attribution des subventions sollicitées par les établissements d'enseignement supérieur publics et privés ainsi que des associations étudiantes ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant que la compétence facultative « développement de l'enseignement supérieur et de la formation – IMEP » a été transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) de Bourges ayant souhaité faire intervenir des artistes plasticiens dans différents milieux, elle a mis en place avec succès depuis une dizaine d'années le Centre d'Etude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques (CÉPIA). Ce dernier qui se situe à l'ENSA profite ainsi de l'ensemble des outils de l'école et souhaite désormais approfondir cette expérimentation et enrichir l'approche visant à réunir des acteurs divers et des contextes variés. Dans ce cadre, le Centre d'Etude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques (CÉPIA), sollicite de l'Agglomération Bourges Plus une subvention de 12 500 €.

Le Centre d'Etude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques, **Centre de Formation des Plasticiens Intervenants** de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (CÉPIA), en partenariat avec l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) Centre Val de Loire - Université d'Orléans, site de Bourges, comprend deux axes principaux :

- un enseignement théorique et méthodologique de la notion d'intervention et de partenariat, la connaissance des milieux d'intervention et les modalités de mise en œuvre, notamment les aspects juridiques ;
- une mise en pratique de l'intervention soumise à des analyses régulières tout au long de l'avancée du stage.

Cette formation continue s'adresse à tous les artistes, développant une pratique artistique avérée, qui souhaitent approcher et développer leurs connaissances de l'intervention dans le milieu hospitalier, pénitencier, scolaire, médico-social, socioculturel, associatif ou institutionnel en charge de public spécifique. Elle permet ainsi la rencontre entre un artiste et des personnes se trouvant dans un cadre de vie particulier. Source d'échange et de partage, la formation profite d'un solide réseau de partenaires professionnels de l'école, favorisant de la sorte une bonne connaissance des milieux d'intervention et, par là même, la concrétisation d'un projet bénéfique pour le stagiaire ;

Le budget dont le montant total s'élève à 35 100 € repose en partie sur les aides des institutions publiques. Il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte une aide de 12 500 euros.

Dépenses		Recettes	
Achats	1 200 €	Ministère de la Culture	21 240 €
Formation	1 100 €	Bourges Plus	12 500 €
Communication et réception	5 400 €	Produits financiers	960 €
Rémunération	27 000 €	Contributions volontaires en nature	400 €
Contributions volontaires en nature	400 €		
Total	35 100 €		35 100 €

La dépense sera imputée au chapitre 65 - article 65738 du budget de l'exercice 2015.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 12 500 euros.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'ENSA relative à la subvention accordée au Centre d'Etude au Partenariat et à l'Intervention Artistiques (CÉPIA) (annexe 1 projet de convention) et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

5. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Convention pour le versement d'une subvention au Groupement d'Etablissements d'Enseignement du Cher (Forum Départemental de l'Orientation)

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2015 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP » a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le Forum de l'Orientation est organisé chaque année en décembre par les services de l'Inspection académique du Cher, via une association support, le GEEC (Groupement d'Etablissements d'Enseignement du Cher). Il s'adresse prioritairement aux lycéens et apprentis du Cher, mais est ouvert aux collégiens, ainsi qu'à leurs parents. Les futurs étudiants peuvent y rencontrer des responsables et étudiants des établissements d'enseignement supérieur du Cher ou d'autres départements, mais aussi le service « Accueil Information Orientation », espace dédié à l'information et l'orientation des élèves, ainsi que différents services publics et entreprises.

La Trésorière de l'association GEEC sollicite de la communauté d'agglomération Bourges Plus une aide financière d'un montant de 3 000 euros pour l'organisation du Forum de l'Orientation qui se tiendra cette année les 10 et 11 décembre 2015.

La subvention sollicitée permettra notamment de mettre en œuvre des conférences thématiques et sectorielles pour les scolaires et leurs parents, des ateliers d'information et d'accompagnement pour les démarches d'inscription dans l'enseignement supérieur, un espace de démonstrations professionnelles pour un grand nombre de métiers, un pôle d'accueil et d'information animé par des professionnels du conseil ainsi que des animations et tables-rondes thématiques auxquelles s'ajouteront différents ateliers.

Cette aide sera versée à l'association GEEC (Groupement d'Etablissements d'Enseignement du Cher), organe support financier pour le Forum départemental de l'orientation dont le budget prévisionnel s'élève à 56 997.13 €. Le budget, qui repose en partie sur les aides financières du Conseil Régional (27 000 €), du Conseil départemental (3 500 €), et le soutien du GEEC (23 497.13 €) se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Location, aménagements	40 497.13 €	Conseil Régional du Centre	27 000 €
Accueil	3 000 €	Conseil départemental du Cher	3 500 €
Transport	11 800 €	Bourges Plus	3 000 €
Secrétariat - Coordination	500 €	Association GEEC	23 497.13 €
Communication	1 200 €		
Total	56 997.13 €		56 997.13 €

Il est proposé d'accorder une aide de 3 000 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574 du budget de l'exercice 2015.

Il est demandé au Bureau Communautaire

- d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 euros.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pour le versement d'une subvention avec le Groupement d'Etablissements d'Enseignement du Cher pour le Forum Départemental de l'Orientation (annexe 1 projet de convention) et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

6. Parc d'activités du Moutet à Bourges - Contribution financière pour une extension du réseau public de distribution d'électricité avec ERDF
--

Rapporteur : Madame SUPLIE

Considérant que le 21 décembre 2007, le Conseil Communautaire a approuvé les orientations, les objectifs et le périmètre d'une ZAC multi-sites aux abords de la ZAC de l'Echangeur sur la base d'une étude préalable d'aménagement menée par les cabinets SIAM et ASTEC.

Par délibération du 16 décembre 2013, le Conseil Communautaire approuvait le dossier de création de la ZAC du Moutet.

Le Cabinet d'Etudes MERLIN a été retenu après consultation par Bourges Plus pour la réalisation des études et du suivi des travaux de VRD.

Dans le cadre de ces travaux et afin d'assurer l'alimentation en énergie électrique du Parc d'Activités du Moutet, l'extension du réseau public de distribution d'électricité est rendu nécessaire pour alimenter ce Parc d'activités.

Cette extension nécessite le renforcement du poste source « Orchidée » sur la commune de la Chapelle Saint-Ursin, la pose d'un câble HTA sur environ 2 500 mètres, de ce poste jusqu'au poste « Les Crevis », pour un coût de 1 124 737,87 € HT et la pose d'un autre câble HTA du poste source à l'armoire de répartition « REP.3D HOTELS » sur la commune du Subdray pour 80 458,26 € HT.

Le coût global de ces travaux indissociables est estimé à 1 205 196,13 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 605 du Budget Annexe du MOUTET

Il est proposé au Bureau Communautaire:

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de contributions financières pour une extension du réseau de distribution électrique au bénéfice de ErDF.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18h10.

Fait à Bourges, le 03 novembre 2015

 Le Président,

Pascal BLANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.